

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SEANCE DU MERCREDI 19 AVRIL 2017 <b>2017-04</b>

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Martin-D'Oney s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, en séance ordinaire régulièrement convoquée, sous la présidence de M. le Maire, Philippe SAES.

**Présents :** Philippe Saës , Monia Laboulais, Todor Topalov, Didier Cazeaux, Florence Thomas, J-P Le Tyrant, Laetitia Quintanilla, Brigitte Klein, Guillaume Despagnet, David Soubiran et Corinne Barrau.

**Absents :** Florence Delnieppe, Julia Puyau, Thierry Destruhaut et Xavier Dumoulin.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/03/2017 et de celui de l'élection du maire et des adjoints du 05/04/2017.

Les PV ont été lus et approuvés à l'unanimité.

M. TOPALOV a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **VOTE DES TAXES LOCALES 2017**

Afin de préparer ce Conseil municipal, la Commission finances s'est réunie le lundi 10 avril dernier.

M. le Maire commence par rappeler aux conseillers qu'il avait été décidé l'année précédente de procéder par augmentations faibles et régulières des taux d'imposition afin de pallier la baisse des dotations qui touchent sensiblement notre commune. Cette diminution, dont on peut craindre qu'elle se poursuive, est de l'ordre de - 40 % (soit environ 52 000 €) depuis 2014.

Une hausse de 3 % des trois taxes locales a donc été préconisée par la Commission des finances. Les taux de la commune resteraient inférieurs à la moyenne départementale et nationale. Cela représenterait une rentrée de 10 000 € supplémentaires dans le budget fonctionnement de la commune.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de suivre les préconisations de la Commission des finances par une augmentation de 3% du taux d'imposition des trois taxes, soit :

- ✓ la taxe d'habitation passe de 15,47 à 15,93
- ✓ la taxe sur le foncier bâti passe de 17,50 à 18,03
- ✓ la taxe sur le foncier non bâti passe de 33,59 à 34,60.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

M. TOPALOV donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2017 en fonctionnement et en investissement qui ont été étudiées en Commission finances.

► **Budget Général**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 163 514,76 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 1 833 230,97 euros en dépenses et en recettes.

Les principaux investissements à réaliser pour 2017 sont :

- ✓ Enfouissement des réseaux électriques Route d'Ygos, Côte de Margoy et parking de la gare.
- ✓ Réaménagement et embellissement de la place des Platanes.
- ✓ Mise en conformité Personnes à Mobilité Réduite par l'installation de deux WC autonettoyants (Mairie et Maison des clubs)
- ✓ Construction de la Maison des clubs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2017 tel que présenté.

► **Budget Assainissement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 79 237,32 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 88 078,15 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif assainissement 2017 tel que présenté.

► **Budget Photovoltaïque**

La section de fonctionnement s'équilibre à 85 099,19 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 82 290,43 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïques 2017 tel que présenté.

► **Budget Logements Sociaux**

La section de fonctionnement s'équilibre à 464 720,30 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 814 719,30 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2017 tel que présenté.

► **Budget Lotissement Le Tuc**

Ce budget va être clôturé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le transfert de l'excédent de 13 310,54 € en fonctionnement du budget général.

**Le maire a levé la séance à 20h23.**